COMITE DE PROGRAMMATION DU 13/05/2024

Grille d'analyse des critères de sélection et de l'éligibilité des dossiers FSE+ / FTJ

Intitulé de l'appel à projets :	Collectivité européenne d'Alsace - 2022-2025 - Priorité 2 : POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
Région administrative :	Grand Est
Service gestionnaire :	Collectivité européenne d'Alsace - Service FSE
Prénom et nom de l'instructeur :	Aline DE AMORIM
Date de finalisation de la grille :	08/04/2024

Légende	**Non**	La demande de subvention ne respecte pas ce critère
	Insuffisant	La manière dont la demande de subvention prévoit de respecter ce critère est insuffisante
	Partiel	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère partiellement
	Optimal	La demande de subvention prévoit de respecter ce critère de manière optimale

		202302737
		JEEP (JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE)
Enveloppe FSE+/FTJ prévue pour l'AAP Montant programmé sur cet AAP au titre de ce comité		**ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION PROFESSIONNELLE EN CHANTIERS ÉDUCATIFS**
A. Eligibilité de l'opération		
	1. Eligibilité des actions de l'opération à l'Appel à projets	OUI
	2. Respect des règles d'éligibilité communes et spécifiques	OUI
B. Respect des principes horizontaux		
	Prise en compte de l'égalité femmes-hommes	OPTIMAL
	Prise en compte de la lutte contre les discriminations	OPTIMAL
	Prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées	OPTIMAL
C. Critères de priorisation		
c.1. Critères nationaux	Capacité à respecter respecter les conditions de suivi et d'exécution des opérations telles que prescrites par les textes européens et nationaux	OPTIMAL
	Le volume de l'aide et la dimension de l'opération sont subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE+ ou le FTJ au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération (par ex : coût moyen par participant)	OPTIMAL
	Logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats)	OPTIMAL
	Qualité du partenariat réuni autour du projet	OPTIMAL
	Effet levier du projet, y compris sur l'amélioration de la situation des participants	OPTIMAL
	Nombre de participants, leur ciblage et leur cohérence avec les objectifs du programme et du cadre de performance	OPTIMAL
c.2. Critères locaux (Indiqués dans l'AAP)		
	Montant FSE + :	135 757,00 €

Nombre de non respect :	0
Nombre de respect insuffisant :	0
Nombre de respect partiel :	0
Nombre de respect optimal :	6

En cas de pondération, veuillez insérer votre système de calcul en lieu et place du tableau ci-dessus

Conclusion de l'instruction (favorable / défavorable)	FAVORABLE
Justification	Projet correspondant à l'appel à projets et aux besoins du territoire
Avis du comité (favorable / défavorable / ajourné)	FAVORABLE